procureur-général du Bas-Canada avait cédé à la tentation des honneurs, des titres et des places, et qu'il avait oublié tous ses devoirs et vendu ses concitoyens. Je ne veux pas rétorquer contre l'hon. membre ; mais il me sera permis de donner suite à la comparaison de l'hon, membre, et de dire qu'en effet l'hon. procureur général a ouvert une banque d'épargnes et a invité chacun à y déposer ses titres et ses épargnes. Aussi, un jour, vit-on les seigneurs et les censitaires venir lui apporter leurs titres, leurs terres et tous leurs intérêts. L'hon, procureur-général les a reçus et déposés à sa banque, et quand il lui a fallu les rendre, quand on lui en a demandé compte, il a payé comme jamais homme n'avait payé avant lui: au lieu de remettre aux censitaires des titres de propriétés grevées de charges, de lods et ventes et de corvées, il leur a rendu des propriétés libres de toutes ces charges; et, en même temps, il a présenté aux seigneurs la valeur pleine et entière de leurs droits seigneuriaux ; et si aujourd'hui il y a des seigneurs qui ont des cent mille acres de terre en pleine propriété, et s'ils peuvent évaluer ces terres à huit piastres par acre, ils doivent en rendre grace à l'hon. procureur-général du Bas-Canada. Les plaideurs sont venus à leur tour : les frais énormes les accablaient, ils ne pouvaient obtenir justice; ils sont allés déposer leurs dossiers à la banque du procureur-général, et il les leur a rendus en lour donnant la décentralisation judiciaire et diminuant les frais de justice. Voilà comment il a mérité le respect et la reconnaissance de ses concitoyens. Il a fait la même chose à l'égard des habitants des townships, et, en échange de leur droit civil douteux, il leur a donné une loi civile qui régit tout le Bas-Canada, les townships comme les seigneuries; et tous ont rendu justice au procureurgénéral de les avoir fait sortir du chaos judiciaire dans lequel ils étaient. Enfin, les plaideurs, les avocats, le public tout entier sont allés déposer leurs plaintes à la banque du procureur-général, et après cinq ans il leur a donné un code civil qui fera honneur au Bas-Canada, et honneur aux trois codificateurs distingués choisis par l'hon. procureur-général, dont il transmettra le nom à la postérité. Qui, son nom est attaché à cette œuvre, et ce ne seront pas les attaques de l'hon. député de Lotbinière qui empêcheront ce nom d'aller à nos descendants, entouré du respect de tous ceux qui reconnaissent les services rendus à leur [

pays. Mais ce n'était pas pour l'hou. procureur-général du Bas-Canada assez de services rendus. Il a vu son pays, au milieu d'une crise terrible, venir lui confier tous ses intérêts, tous ses droits, toutes ses institutions, sa nationalité, sa religion, on un mot tout ce qui lui était le plus cher. L'hon. procureur-général a tout reçu à sa banque si sûre et si fidèle, et quand il lui a fallu rendre ses comptes, il s'est présenté avec tous ces intérêts, ces droits, ces institutions, cette nationalité, cette religion, tout co qui était cher à ce peuple, et il les a rendus garantis, protégés et sauvegardés par la confédération do toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord.—Ainsi, le banquier a été fidèle, il n'a pas fait défaut à la confiance que l'on a cue en lui, il a payé honuêtement ce qu'il devait; riches et pauvres, seigneurs et censitaires, avocats et plaideurs, tout le monde a été satisfait, et le banquier est béni d'une extrémité à l'autre du pays. L'hon, membre a dit que l'hon. procureur-général "aurait son jour." raison; mon hon, collègue aura son jour, il aura son heure comme feu Sir Louis HYPOLITE LAFONTAINE a trouvé la sienne. Quand ce citoyen éminent occupait la position qu'occupe aujourd'hui l'hon. procureurgénéral du Bas-Canada, l'opposition lui prodiguait les mêmes insultes et les mêmes reproches qu'elle adresse aujourd'hui à mon hon, ami. On l'accusait d'être traftre à son pays; on criait bien haut qu'il vendait ses concitoyens, qu'il était l'ennemi de sa race. Cependant, ce défenseur des droits et des institutions du Bas-Canada n'avait d'autre ambition que d'assurer à ses compatriotes la belle position qu'ils ont occupée depuis. Il a donc laissé dire les mécontents, et avant de descendre dans la tombe, il a cu le bonheur de voir reconnaître ses efforts patriotiques et la noblesse de ses intentions; et quand sa dépouille mortelle a été conduite au champ du repos, tous ses concitoyens se sont empressés d'aller rendre hommage à ce grand citoyen, bénissant la mémoire de celui que personne ne considérait plus comme un traître, mais que tous acclamaient comme un des grands noms de notre histoire parlementaire. Il en sera de même de l'hon. procureur-général actuel du Bas-Canada. Il aura son heure, non pas comme l'entend l'hon. député de Lotbinière, qui se sert de cette expression comme d'une menace, mais en conservant cette confiance de ses concitoyens, qui est pour l'hon. député de Lotbinière une